

La CIMR enregistre une augmentation de 23% de sa réserve de prévoyance et confirme la pérennité de son régime sur un horizon de 60 ans

Réunis en Assemblée Générale Ordinaire, les adhérents de la CIMR ont approuvé les résultats financiers de l'exercice 2010 ainsi que les résultats du Bilan Actuariel qui confirme la pérennité du régime et ont pris connaissance des grands projets de la caisse.

- La pérennité du régime de nouveau confirmée,
- L'excédent d'exploitation de l'exercice, affecté à la réserve de prévoyance, s'élève à 4 061 millions de dirhams,
- Les produits nets du patrimoine sont de 2 827 millions de dirhams,
- La réserve de prévoyance se monte à plus de 21 milliards de dirhams en valeur comptable.

Casablanca, le 30 mai 2011 - L'Assemblée Générale Ordinaire des adhérents de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites s'est tenue, mardi 24 mai 2011 sous la présidence de Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la caisse.

A l'ordre du jour, la présentation de l'activité de la CIMR, ses résultats financiers pour l'exercice 2010 et son bilan actuariel au titre du même exercice.

Un excédent d'exploitation en hausse de 54,1%

Au 31 décembre 2010, l'excédent d'exploitation de la CIMR a connu une évolution record de 54,1% par rapport à l'exercice précédent et s'est élevé à 4 061 millions de dirhams.

Cette performance résulte d'un solde technique de 1 329 MDH, d'un solde financier de 2 827 MDH et de frais de gestion de 103 MDH.

A fin 2010, les produits techniques, hors reprises d'exploitation, ont enregistré une augmentation de 8%, se situant à 4 642 millions de dirhams dont 4 359 millions de dirhams au titre des contributions collectées, réparties entre contributions patronales, à hauteur de 2 451 millions de dirhams et contributions salariales, à hauteur de 1 908 millions de dirhams.

Les contributions, augmentées des produits du patrimoine hors charges financières, qui se sont élevés pour leur part à 2 827 millions de dirhams, et des produits exceptionnels, totalisent 7 777 millions de dirhams.

Quant au total des charges au 31 décembre 2010, il s'est élevé à 3 716 millions de dirhams, dont 3 148 millions de dirhams au titre des prestations servies et 77 millions de dirhams au titre des frais généraux et pertes et profits.

Hors frais exceptionnels, le ratio des frais de gestion s'est établi à 1,57%, contre 1,48% l'exercice précédent, marquant ainsi une faible progression de 6,1%. Par rapport au total des produits (produits de patrimoine nets de charges et de provisions correspondantes compris), ces frais représentent 1% contre 1,1% l'exercice précédent.

Enfin, le total des réserves de la CIMR s'est élevé, au 31 décembre 2010, à 21 milliards 706 millions de dirhams, en augmentation de 23,01% par rapport à 2009 et de 97% sur la période 2006 - 2010.

Une progression de 4,4% des actifs cotisants

En 2010, la CIMR a enregistré l'adhésion de 586 nouvelles entreprises pour un effectif de 4 635 salariés affiliés. Le nombre d'actifs cotisants a quant lui progressé de 4,4%. Pour rappel, le taux de progression des effectifs des actifs cotisants retenu dans les hypothèses du Bilan Actuariel et qui assure la pérennité du régime de la CIMR est de 0,5%.

Ces adhésions portent le nombre total des entreprises adhérentes à la CIMR à 4 666 et celui des salariés affiliés à 509 859 dont 269 986 actifs cotisants et 239 873 ayants droits (salariés qui ne cotisent plus au régime mais qui y ont gardé leurs droits).

En 2010, 129 832 personnes ont bénéficié d'une pension de retraite CIMR parmi lesquels 8 313 nouveaux allocataires directs.

Un portefeuille estimé à 29,8 milliards de DH

A fin 2010, les produits du patrimoine, nets des charges, des dotations et reprises sur provision pour dépréciation de titres, se sont élevés à 2 827 millions de dirhams, contre 1 477 millions de Dh en 2009, enregistrant ainsi une progression de 91,4%.

Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2010, à 29,8 milliards de Dh en valeur marché.

Un régime équilibré et une pérennité confirmée

A l'instar des précédents bilans actuariels annuels, celui réalisé pour l'exercice 2010 confirme la pérennité du régime de la CIMR au-delà de l'horizon de projection (60 ans). La projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre de ce bilan répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi toujours positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période.

Il est à noter que, dans le cadre d'une gouvernance prudente et prévoyante, la CIMR a adopté pour le pilotage de son régime, une table de mortalité prospective qui tient compte de l'amélioration de l'espérance de vie dans le temps.

En accord avec les recommandations des normes internationales de pilotage des régimes de retraite qui suggèrent une actualisation régulière des études de mortalité, la CIMR a mené une étude de mortalité sur les données des années 2000 à 2009. Cette étude a constaté une augmentation de l'espérance de vie de à 60 ans, qui est passée 21,1 à 22,2 années ainsi qu'une augmentation de la dérive de mortalité qui est passée de 1,5 à 2 mois par an.

Malgré la prise en compte des résultats de cette étude, la situation de la réserve de prévoyance s'est améliorée par rapport à 2009, grâce notamment à l'impact de la gestion financière.

Les tests de sensibilité effectués ont montré que le régime reste sensible au taux de rendement financier et à l'évolution du nombre des actifs cotisants.

Des projets porteurs de valeurs ajoutées pour nos clients

Parmi les projets d'amélioration de la qualité de service réalisés par la CIMR en 2010, le lancement du télépaiement des cotisations et contributions : E@syPaiement.

Cette plateforme de paiement automatisée et sécurisée est à ce jour utilisée par 3 746 entreprises, soit 80% des adhérents CIMR, pour un volume de transactions de 1.4 Milliard de Dhs.

En 2010, la CIMR a également généralisé l'utilisation du téléservice e-liquidation. Depuis son lancement fin 2009, 9 000 dossiers ont été traités via e-liquidation ce qui impacte de manière considérable le temps de traitement moyen des demandes de pension, actuellement de 3 jours contre 8,3 en 2010 (10,4 en période de pic).

Plus significatif encore, en avril 2011, 100% des demandes de pension ont été traitées avant ou pendant le mois même d'effet de la première échéance ce qui permet à la CIMR de répondre à son engagement d'assurer la continuité de revenu de ses bénéficiaires entre la période d'activité et la retraite.

A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité.

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2010, la CIMR comptait 4 666 entreprises adhérentes, 509 859 affiliés actifs et ayants droit et 129 832 retraités. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 4 907 millions de Dh et le total des pensions servies était de 2 751 millions de dirhams.

Contacts presse

Basma KHAYAT
Responsable du Département Communication &
Relation clients

Tel : 05.22.49.67.48
Fax : 05.22.25.14.85
e-mail : basmakhayat@cimr.ma

Salma KHAIRANE
Responsable du Service Communication

Tel : 05.22.49.67.51
Fax : 05.22.25.14.85
e-mail : salma.khairane@cimr.ma